



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

campagnes électorales

Question écrite n° 119816

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait qu'une loi du 19 juillet 1977 modifiée en 2002 réglemente les sondages électoraux. Elle souhaiterait savoir si la notion de sondage électoral pour l'application de ladite loi correspond à une période de temps limitée avant l'élection, ou si au contraire un sondage effectué un peu plus d'un an avant l'élection en cause peut être considéré comme sondage électoral.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119816

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2316